DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE-



Exercice 2024

Cadre réservé à la Ville de Mont-sur-Meurthe Dossier étudié par le Conseil Municipal le :						
Catégorie de l'ass	sociation:					
Téléphone : Courriel : Pour une association sportive, indiquez la fédération :						
MONTANT DE	LA SUBVENTIO	ON SOLLICITEE	POUR 2024:			
Bilan Financier 2022/2023 ou 2023 Total des dépenses : Total des recettes : Subvention 2022 reçue : Programme d'activités pour l'année 2024 ou 2023/2024 :						
Äge des adhérents de l'association						
Moins de 10 ans	Entre 10 ans et 17 ans	Entre 18 ans et 35 ans	Entre 35 ans et 65 ans	66 ans et plus	Total	
Domiciliation des adhérents de l'association						
Mont-sur-Meurthe		CC3M		Autres		

Commune de Mont-sur-Meurthe

ENGAGEMENT					
Nous soussignés, (Nom - prénom)		Président,			
(Nom - prénom)		Trésorier,			
de l'association, nous engageons à respecter à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment à fournir la justification de l'emploi des fonds accordés, par l'envoi en fin d'exercice, du COMPTE-RENDU FINANCIER et à tenir à la disposition des fonctionnaires qualifiés de la ville, tous les livres et pièces comptables. MONT-SUR-MEURTHE LE					
Le Trésorie	r Cachet	Le Président			

REMARQUES IMPORTANTES

TOUTE DEMANDE DOIT PARVENIR EN MAIRIE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2024 Après cette date aucun dossier ne sera examiné en dehors d'une création d'association.

Ces demandes doivent être adressées à : Mairie de Mont-sur-Meurthe

4, rue de la Meurthe

54360 MONT-SUR-MEURTHE

Les demandes, en plus de ce document complété, doivent comporter :

Documents nécessaires et obligatoires pour toute demande de subvention :

- Statuts de l'association,
- Composition du bureau et/ou conseil d'administration de l'association,
- Relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association si changement,
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale.

<u>Documents complémentaires lors</u> <u>d'une première demande</u>:

- Date et numéro du récépissé de déclaration de l'association en préfecture,
- Date d'inscription de l'association en préfecture.

<u>Documents complémentaires lors d'un</u> <u>renouvellement de demande de subvention</u>:

- Bilan et le compte financier de l'année écoulée,
- Rapport succinct d'activités de l'année écoulée,
- Budget prévisionnel de l'exercice à venir ou en cours.

Attention : si vous disposez d'un local communal mis à disposition à l'année, vous devez impérativement faire figurer la valeur locative sur le budget prévisionnel

Attention, tout dossier non complet ou déposé après la date ne pourra pas être traité.

Pour être éligible, il est impératif que l'association possède une page à jour dans l'application Intramuros.